

Conseil communal de Lausanne

Rapport de la commission N° 64/2015

chargée de l'examen du postulat de M. Valéry Beaud et crts – « Une gouvernance participative pour l'écoquartier des Plaines-du-Loup »

Présidence :	M. Daniel Dubas
Membres présents :	M. Valéry Beaud M. Benoît Gaillard M. Jean-Daniel Henchoz M. Pedro Martin (remplace Mme Anna Zürcher) M. David Payot (remplace Mme Janine Resplendino) M. Francisco Ruiz Vazquez M. Philipp Stauber
Membres excusés :	M. Mathieu Blanc
Membres absents :	Mme Françoise Longchamp
Représentant-e-s de la Municipalité :	M. André Baillet, chef du service d'urbanisme M. Patrick Minet, chef a.i. du projet Métamorphose M. Jean-Philippe Dapples, service d'urbanisme
Notes de séances :	M. Jean-Philippe Dapples, service d'urbanisme

Lieu : Port-Franc 18, salle 368

Date : 5 novembre 2015

Début et fin de la séance : 15h00 – 16h10

1. Introduction

Le président prend connaissance de l'absence de M. Olivier Français, qui est retenu par une autre séance. Il demande à la délégation de l'administration de se présenter puis passe la parole au postulant pour la présentation de son texte.

Le postulant indique qu'il est co-président de l'association écoquartier. Il précise que son postulat est soutenu par un membre de tous les partis représentés au Conseil communal. Le renvoi à une commission était souhaité afin que différentes idées puissent s'y développer. Il évoque toutes les étapes de démarche participative qui se sont déroulées autour du projet d'écoquartier des Plaines-du-Loup et soutient la nécessité de poursuivre ces actions afin que les futurs usagers et habitants du quartier puissent se l'approprier. Dans son postulat, il propose deux types d'instances possibles, une « permanence de quartier » et/ou un « forum ». Mais la liste n'est pas exhaustive et d'autres formes pourraient tout à fait être ajoutées.

2. Discussion

Un cosignataire trouve l'idée intéressante, même s'il ne voit pas encore à ce stade vers quoi concrètement cela peut amener. Il lui paraît nécessaire de creuser la question et de réfléchir comment l'articuler. Il exprime le vœu que ce quartier soit une réussite, mais rappelle qu'il faudra bien compter une quinzaine d'années avant que sa construction ne soit terminée. Dans l'intervalle se pose donc la question de savoir sur quelle structure on peut s'appuyer pour accompagner la démarche participative ? Serait-il possible de collaborer avec la société de développement du nord (SDN) même si, forte de quelques 800 membres, elle n'est pas réellement « active » ? Quelle qu'en soit la forme, il

faudra que ce groupe d'acteurs dispose d'une légitimité démocratique pour évoquer l'avenir de ce quartier. Ce quartier aura par ailleurs besoin d'une structure forte de transports publics (TP) sur l'axe nord-sud.

Un commissaire trouve positif de s'appuyer sur la définition de « gouvernance » qui consiste selon lui à apprendre à vivre ensemble. Il demande au postulant de développer ses idées de structures auxquelles il pense. Il souhaite également savoir par qui ces structures seraient nommées, quels en seraient les participants, et qui les financerait.

Un autre commissaire évoque un exemple d'écoquartier à Gland (Eikenøtt) pour lequel la gouvernance est parfois difficile car tous les nouveaux habitants n'adhèrent pas forcément au « concept » planifié. Sur le principe, il soutient l'idée de l'écoquartier des Plaines-du-Loup, mais il craint que les futurs habitants et usagers soient maternés par un concept très élaboré. Il estime et regrette que, jusqu'à maintenant et pour un proche avenir, seuls les habitants des quartiers voisins ont eu leur mot à dire dans la démarche participative. Il pense qu'il sera difficile de s'appuyer sur la SDN qui en l'état est plus proche de disparaître qu'autre chose. Il suggère plutôt que les membres de l'association future de l'écoquartier intègrent la SDN et la revitalisent/dynamisent de l'intérieur.

Un commissaire salue ce postulat qui va dans le sens des décisions du Conseil communal prises précédemment. Il propose cependant une troisième piste en suggérant une décentralisation des services administratifs de la Ville de Lausanne par la création d'un guichet réunissant différentes prestations utiles à la population ; celle-ci n'aurait ainsi pas à descendre au centre-ville pour les obtenir. Il ne craint pas la disparition de la SDN et considère que les nouveaux futurs habitants créeront un nouveau associatif dans la démarche participative.

Un cosignataire considère qu'il est utile d'agir avec les citoyens et non pas seulement pour eux. La démarche participative permet de créer des liens sociaux qui sont intéressants. Par contre, il se dit déçu des premières étapes de la démarche participative, qui n'a pas su mobiliser les bons acteurs selon lui. Il considère qu'il a manqué une synthèse et une mise en valeur des résultats obtenus. A ce propos, il cite en exemple la démarche « 1001 idées » menée précédemment.

Un commissaire réagit à la proposition de décentralisation de l'administration ; celle-ci pourrait déboucher sur la création d'un arrondissement.

Le postulant précise que la phrase de son texte qui vise à « mettre en place et/ou soutenir » dépendra de l'implication des acteurs. Si cette implication s'avérait insuffisante, il souhaite que la Ville de Lausanne agisse proactivement. Il confirme que la SDN n'est plus réellement active et se limite à organiser une assemblée générale annuelle et un repas. Il entend la proposition de décentralisation qu'il trouve intéressante dans l'idéal, mais qui sera peut-être difficile à mettre en place, surtout s'il doit y avoir un espace institutionnel d'arrondissement.

A la question de savoir qui crée les structures, le postulant répond qu'il s'agit idéalement des usagers et des habitants, mais avec le soutien de la Ville de Lausanne pour démarrer. A la question de savoir qui paie, il évoque que, pour accueillir les futurs 10'000 habitants/emplois, des investissements de quelques 2 milliards seront dépensés. Il estime ainsi qu'allouer quelques centaines de milliers de francs devraient pouvoir être dégagés pour accompagner une démarche participative dans une réflexion de développement. Par rapport à la question de la légitimité démocratique, il estime qu'il ne sera pas possible d'élire un groupe comme pour le Conseil communal. Ce groupe ne traiterait pas des mêmes enjeux, mais serait là pour faciliter le dialogue entre les acteurs et développer quelques projets locaux. S'agissant de la gouvernance et d'« apprendre à vivre ensemble » souhaité, il remarque que le projet Eikenøtt a sans doute rencontré des difficultés par le fait qu'il lui a manqué des outils en amont à l'accueil des premiers habitants. Pour atteindre une certaine harmonie, il est nécessaire que les habitants s'impliquent ; certains n'en ont pas envie et cela peut se comprendre.

Un cosignataire s'interroge sur les différents contours et sur le périmètre de cette décentralisation ou arrondissement ? Quelles en seraient les missions et prestations locales ? Il constate que la mise en place d'un groupe se heurte au fait que les nouveaux (futurs) acteurs ne sont pas encore là et qu'il est délicat de « penser » à leur place. Pour élargir le champ, il se dit sensible à la participation et à la défense des intérêts des habitants des quartiers limitrophes. Globalement, il estime difficile de voir concrètement en quoi ces instances seront créées et rendues possible avant la construction du quartier.

Un autre cosignataire rappelle le débat en plénum relatif au « budget participatif » pour lequel les moyens ont manqué. Il évoque que la structure à mettre en place dans le quartier doit également répondre à une certaine « taille critique », ni trop grand, ni trop restreint. De même, il lui semble qu'un changement de culture des pratiques de l'administration serait un préalable à entreprendre avant de penser soutenir une association de quartier. Chaque projet municipal doit réfléchir à comment mieux intégrer un public cible. Pour ces raisons, il soutient le postulat qui donne une impulsion positive.

M. Baillot rappelle que le service d'urbanisme a réalisé de nombreuses démarches participatives dans le cadre de développement de projets de planification. Par contre, il estime que la mise en place de structures pour accompagner la vie de quartier n'est pas vraiment de son ressort. Si la problématique développée dans le postulat devait être généralisée ou étendue à d'autres entités que les Plaines-du-Loup, il se poserait la question de savoir quel service de l'administration serait le mieux à même d'accompagner ces acteurs. Il doute que la direction des travaux soit la mieux habilitée à le faire.

M. Minet évoque les différentes étapes ou moments forts des démarches participatives effectuées jusqu'ici dans le cadre du projet Métamorphose. Il convient qu'il est délicat de représenter les intérêts des futurs habitants sans les connaître en particulier. D'où le recours aux autres acteurs proches qui représentent la société civile et leurs attentes. Il estime louable et nécessaire de se poser déjà la question de savoir comment intégrer les nouveaux habitants du quartier dès que celui-ci sera construit. Il sera intéressant de mettre en place des structures d'accompagnement notamment durant la période des chantiers pour les rendre supportables par les habitants actuels. Il informe que le projet Métamorphose connaît actuellement une « phase administrative » qui n'est pas très riche en événements. Les dossiers sont pour la plupart en mains du Canton qui doit les examiner.

Le postulant rappelle que si les habitants proches formulent quelques craintes, ils sont aussi nombreux à se réjouir car l'ensemble du projet améliorera par exemple l'offre en commerces et en transports publics. Ils se réjouissent également des opportunités qu'il y aura de déménager dans des appartements neufs. De nombreuses associations et coopératives de logements sont prêtes et ont envie de développer leurs projets de constructions. Ils font partie des « futurs habitants ».

M. Baillot rappelle que la Ville de Lausanne a déjà accompagné quelques expériences de contrats de quartier (Montelly, Boveresses), qui, lorsque les contrats sont arrivés au terme, ont eu de la peine à trouver un prolongement de « participation locale ». Les informations collectées ont permis de soutenir certaines actions de la Ville de Lausanne, mais la dynamique est quelque peu retombée.

Le postulant confirme qu'en l'absence de moyens, ces démarches s'appuient sur la seule énergie des acteurs. Il cite en exemple la situation du canton de Genève où ces contrats de quartier sont davantage pérennes.

Vu que la parole n'est plus demandée, le président propose de passer au vote.

Conclusion de la commission : La commission décide de renvoyer du postulat à la municipalité par 8 OUI, 0 NON et 0 abstention.
